



## Pension alimentaire pour enfant majeur

Par **dominique33**, le **15/12/2015 à 10:38**

bonjour , étant divorcé depuis au moins 14 ans , j ai eu une fille de ce mariage qui a aujourd'hui 19 ans.

Elle vient de signer un CDI ou elle gagnera au minimum le SMIG plus des primes.Ma question est simple, dois je continuer a payer la pension alimentaire a mon ex femme, sachant que le jugement dit ceci :La pension alimentaire devra être versée pour l'enfant même devenu majeur, tant qu'il restera à la charge du parent chez lequel il réside,si l'enfant ne peut subvenir lui même à ses besoins

merci de votre réponse.

Dominique DUCOS